

## Ils sont 60 nouveaux français



Ils sont 60 nouveaux français

Alain Castanier préfet du Gers et Philippe Dupouy président du conseil départemental ont présidé le 4 décembre 2024 la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française.



Lors de cette cérémonie organisée autour des symboles de la République (les drapeaux français et européens, le buste de Marianne, la diffusion de la Marseillaise, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen...) 60 nouveaux français, 54 adultes et 6 enfants(fichier joint fourni par la préfecture du Gers) domiciliés dans le Gers et originaires de 25 pays( Cameroun, Madagascar, Brésil, Syrie, Algérie, Maroc, Côte d'Ivoire, Bénin, Grande-Bretagne, Irlande, Kosovo, USA, Comores, Arménie, Ukraine, Géorgie, Guinée, Allemagne, République Dominicaine, Russie, Pologne, Argentine, Mexique, Belgique, Tunisie) ont reçu leur décret de naturalisation. Les naturalisés se sont également vu remettre un livret d'accueil dans la citoyenneté française qui rappelle les droits et devoirs des citoyens français et contenant la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la Charte des droits et devoirs du citoyen, un extrait de l'hymne national français et un extrait de la Constitution de 1958.

Établie par la loi du 24 juillet 2006, cette cérémonie se veut à la fois solennelle et chaleureuse afin que ce moment, qui marque une étape importante dans la vie de ces nouveaux citoyens français, ne soit pas qu'une simple démarche administrative. La nationalité est le lien juridique qui relie un individu à un État déterminé. De ce lien découlent des obligations ainsi que des droits politiques, civils voire professionnels. Il existe deux modes d'acquisition de la nationalité française : par décret et par déclarations (mariage, ascendant et collatéral).



## Bienvenue aux nouveaux français

En pièce jointe la liste des naturalisés

\* photographies préfecture du Gers